REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET DU MINISTRE

N/Réf.: 720/CAB/0709/2020

COMMUNIQUE OFFICIEL RELATIF A LA SUSPENSION DES VOLS INTERNATIONAUX AU BURUNDI

Dans le cadre de la prévention et de la réduction des risques de contamination et de propagation du COVID – 19 au Burundi ;

Suite aux mesures prises par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et celles prises par le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA de la République du Burundi :

En vue de permettre une bonne préparation des services burundais de la santé pour faire face à cette pandémie :

Le Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'aménagement du Territoire informe la communauté tant nationale qu'internationale ce qui suit :

- Tous les vals commerciaux internationaux faisant départ (de) et/ou atterrissage(à) l'Aéroport International Melchior NDADAYE sont suspendus pour une durée de sept (07) jours.
- Sont exemptés de cette mesure les vols cargo, les vols ambulances (évacuation sanitaire), les vols paur actions humanitaires et les vols diplomatiques. Toutefois, leur personnel sera soumis au contrôle médical.
- La mesure liée à la suspension des vols internationaux prend effet à partir de Dimanche le 22 mars 2020 à 21h59 minutes, temps universel et pourra être revue en tonction de l'évolution de la situation.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,
DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA